

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE VIGNY

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM AUTONOME

Commune de : VIGNY

Prélèvement et mesures de terrain du **15/07/2025 à 09h25** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : AVERNES TRAITEMENT (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RÉSEVOIR DE VIGNY - SORTIE RÉSERVOIR VIGNY

Code point de surveillance : 0000004826 Code installation : 004071 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00188126 Référence laboratoire : H.2025.2363-1 Numéro de prélèvement : 09500185575

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500185575 - page : 1)

Le mercredi 06 août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	14,7	°C				25	
			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
<i>Pesticides triazines</i>							
Atrazine	0,016	µg/L		0,1			
<i>Pesticides Divers</i>							
Total des pesticides analysés	0,163	µg/L		0, 5			
<i>Métabolites</i>							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,060	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	0,005	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,082	µg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1